

Observation n°321 du 16/04/2023

Permettez-moi de partager avec vous ma totale opposition à ce projet :

L'une des tactiques de Engie avec l'aide de Calidris est d'ignorer les impacts forts sur des espèces protégées et donc d'ignorer toute mesure ERC.

Juste un exemple :

### Le Busard Saint Martin

-  
Calidris affiche une sensibilité faible à l'éolien et n'a donc envisagé aucune mesure d'Évitement ni Réduction ou Compensation pour préserver ce rapace patrimonial, et cela bien même que ce cabinet dispose de données sur l'impact sur le Busard Saint Martin par le suivi de mortalité qu'il assure du parc du Rochereau2 (parc situé à 20 000m de Doussay).

Le Parc éolien Rochereau II est équipé d'éoliennes Vestas V90 (90m de diamètre de rotors), seulement 4 éoliennes ; Engie-Green Doussay de 6 éoliennes VESTAS V100 (suite à modificatif du projet initial) donc des éoliennes comparables, sur une zone géographique proche.

Ce suivi de mortalité Rochereau II révèle la mort d'un busard St Martin en juillet 2018. **L'impact d'éoliennes du gabarit de celle de Doussay est donc réel par mortalité d'individus.**

Ce suivi conforme donc une sensibilité forte du Busard Saint Martin que Calidris ne peut ignorer par ce Rétex du parc du Rocherau, dans l'élaboration de son étude complémentaire de Doussay.

A noter que le suivi du parc du Rochereau révèle également la mort en 2018 notamment de 4 Pipistrelles et 1 Noctule. Concernant la Pipistrelle, l'analyse Calidris note : « *Elle est très impactée par les éoliennes et représente 28 % des cadavres retrouvés en France entre 2003 et 2014* »

Comment donner un avis favorable dans ces conditions ?

Merci.

Anais Cheron  
86420 Prin